



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PAS-DE-CALAIS INSTALLATION DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SORTIE DE CRISE

Arras, le 13 octobre 2021

Le 1er juin dernier, Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la relance, et Eric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux et ministre de la justice, ont présenté le plan d'action du Gouvernement pour aider les entreprises en difficultés à sortir de la crise, et éviter les faillites, notamment pour celles que la crise a affaiblie.

Dans ce cadre, a été institué le comité départemental de sortie de crise dont la vocation est de permettre le partage d'information sur les dispositifs portés par les acteurs locaux intervenant auprès des entreprises en difficultés afin de coordonner de manière plus efficace leur action et de garantir une meilleure détection et un meilleur accompagnement des secteurs et entreprises fragiles.

Dans le Pas-de-Calais, ce comité, qui poursuit le travail déjà engagé par la cellule économique départementale, réunie jusqu'à une fois par semaine au plus fort de la crise, a été installé le 6 octobre 2021, sous la présidence de Louis LE FRANCOIS, préfet du Pas-de-Calais.

Cette réunion a permis de rappeler :

– la mise en place d'un numéro d'appel unique, **0806 000 245**, numéro d'accueil de premier niveau, permettant aux entreprises en difficultés d'obtenir de l'information générale sur les procédures permettant d'accompagner les entreprises. Ce numéro vient en complément des services existants et n'a pas vocation à se substituer aux services référents déjà connus des professionnels ;

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

– la mise en place d'un conseiller départemental de sortie de crise chargé, dans un strict cadre de confidentialité et de respect du secret des affaires et du secret fiscal, d'identifier les entreprises fragiles et de les orienter vers le ou les dispositifs les plus adaptés en fonction de ses besoins. Dans le Pas-de-Calais, cette mission est assurée par la Direction départementale des finances publiques, qui peut-être saisie directement par les entreprises en difficultés ou par tout relais institutionnel local à l'adresse mail suivante :

codefi.ccsf62@dgfip.finances.gouv.fr

– les dispositifs financiers déployés par chacun des acteurs présents au profit des entreprises en difficultés, en soulignant leur évolution dans le cadre de la sortie de crise – ex : prêts exceptionnels petites entreprises, avance remboursable ou prêt bonifié, plan d'étalement des dettes fiscales et sociales, etc. Plus de renseignements sur :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/covid-19-aides-entreprises-evoluent-prochains-mois>

– les dispositifs préventifs déployés pour les entreprises qui présentent des « signaux faibles », et en particulier par les tribunaux de commerce (entretien de prévention précoce), les commissaires aux comptes, les administrateurs et mandataires judiciaires (mandat ad hoc de sortie de crise permettant aux entreprises de moins de 10 salariés de renégocier des dettes) ainsi que les experts comptables. Plus de renseignements sur :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/sortie-crise-aides-entreprises-situation-fragilite>

La réunion a notamment permis de rappeler que les chefs d'entreprise peuvent bénéficier d'un pré-diagnostic gratuit de la situation économique et financière de leur entreprise auprès d'un expert comptable ou encore d'un administrateur judiciaire.

Dans ce cadre, le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables met à disposition des TPE et PME, qui n'ont pas recours à un expert-comptable, la plateforme BUSINESS STORY PREVENTION qui permet d'accéder à un pré-diagnostic sur les thématiques suivantes : les indicateurs clés de l'entreprise, les outils de suivi et de prévisions, la gestion du personnel, le règlement des échéances fiscales et sociales, les relations avec les clients, les fournisseurs et les banques, le financement, la publication des comptes annuels, les assurances et les dispositifs d'aide et de soutien. Plus de renseignements sur :

<https://www.experts-comptables.fr/business-story-prevention-la-plateforme-d-accompagnement-des-entreprises-en-difficulte>

Si l'ensemble des membres du comité ont fait le constat d'une économie globalement résiliente dans le Pas-de-Calais, la réunion a également permis de réaliser un état des lieux des difficultés rencontrées par les différents secteurs d'activités professionnelles, en présence des représentants des chambres consulaires et des organisations professionnelles du département. Ce premier état des lieux permettra d'élaborer la feuille de route du comité départemental de sortie de crise.